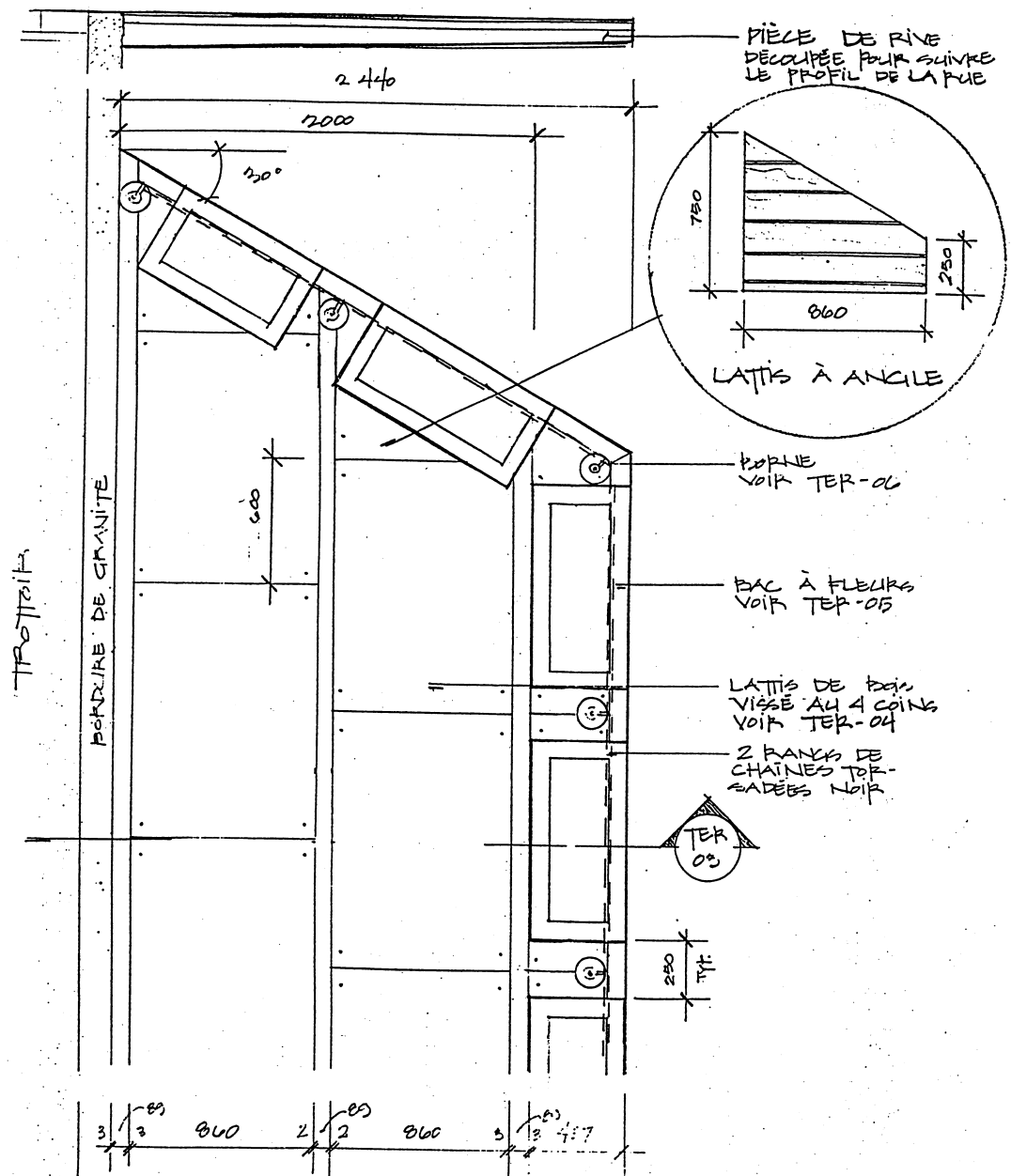
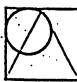
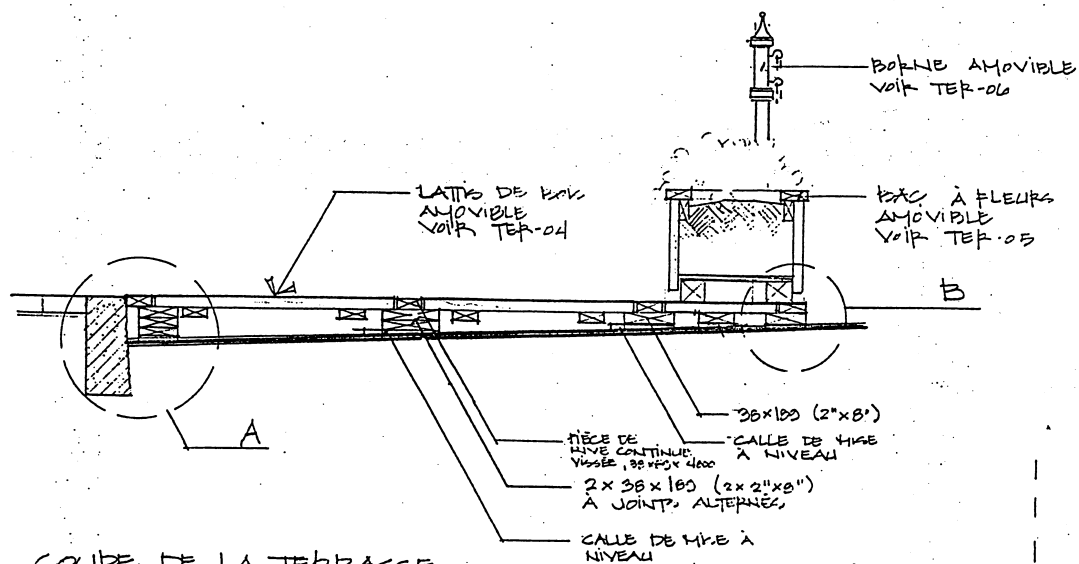
 <b>parent latreille</b> et associés	<b>titre</b> AMÉNAGEMENT TYPE Terrasses, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme					
	<b>par</b> JML	<b>date</b> 98-05	<b>échelle</b> Aucune	<b>projet</b> 279-04	<b>dessin no.</b> TER-01	<b>révision</b> 0

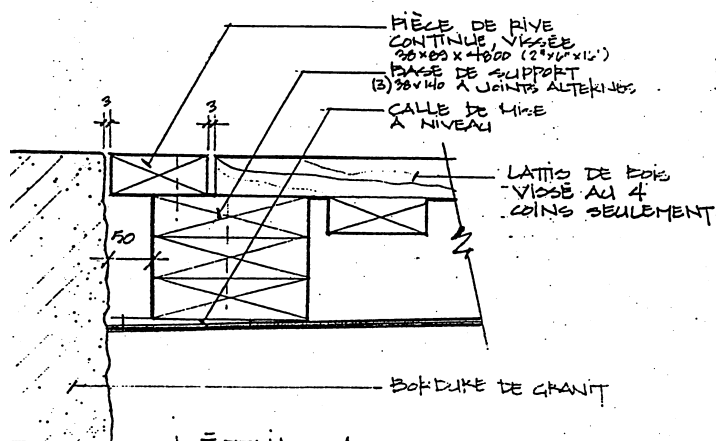


 <b>parent latreille</b> et associés	titre DÉTAIL DE LA TERRASSE Terrasses, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme					
	par JML	date 98-05	échelle Aucune	projet 279-04	dessin no. TER-02	révision 0



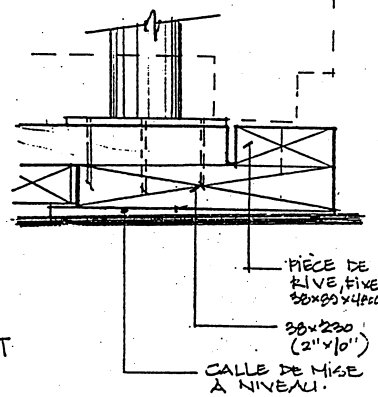
COUPE DE LA TERRASSE

1:20



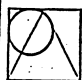
DÉTAIL A

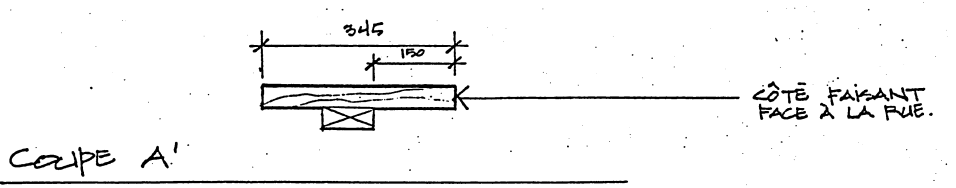
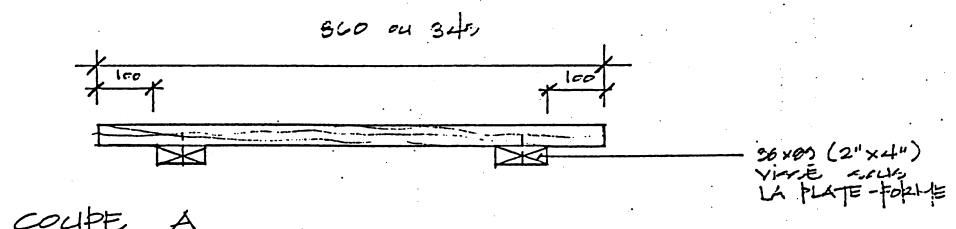
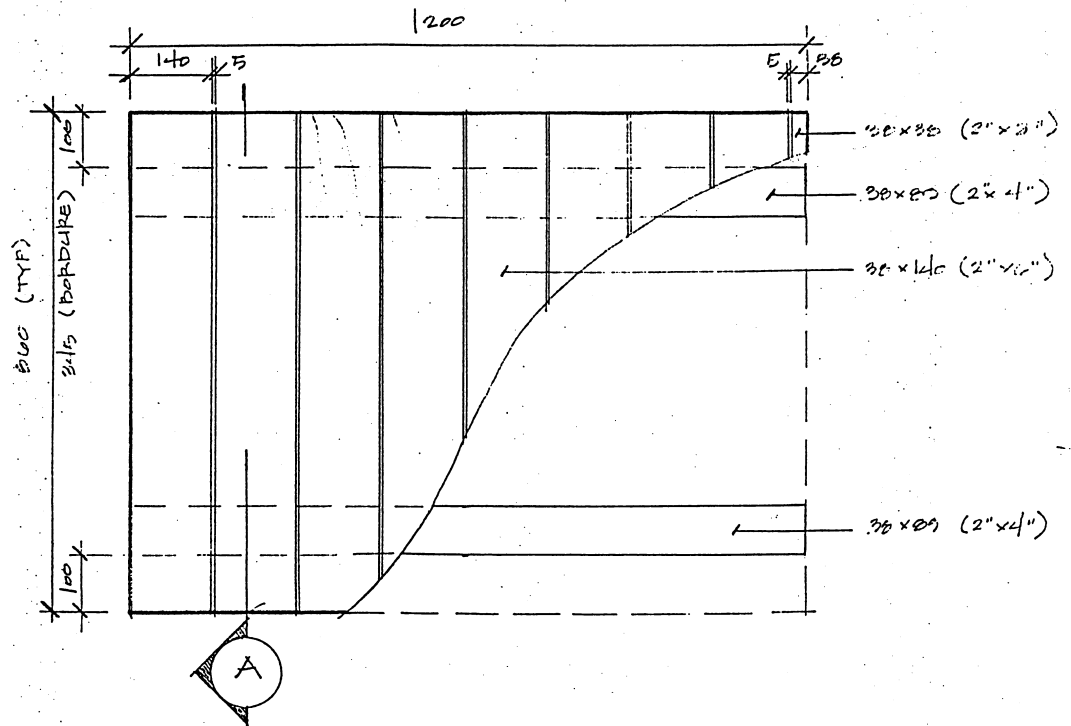
1:5




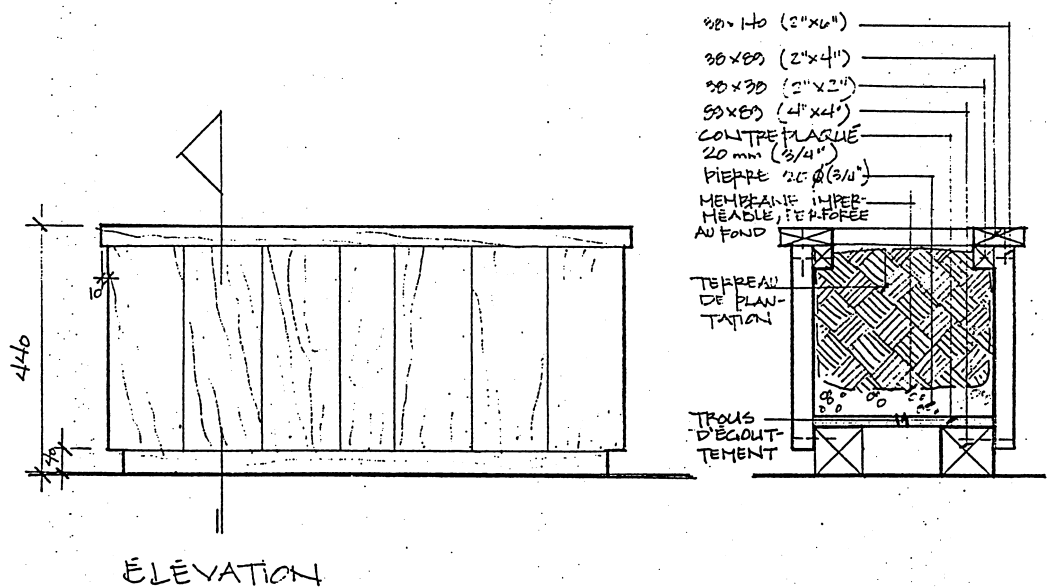
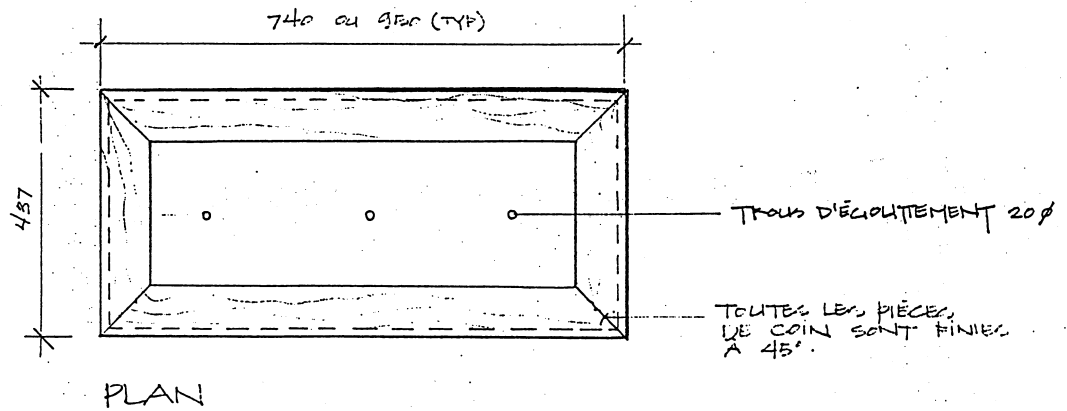
DÉTAIL B

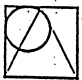
1:5

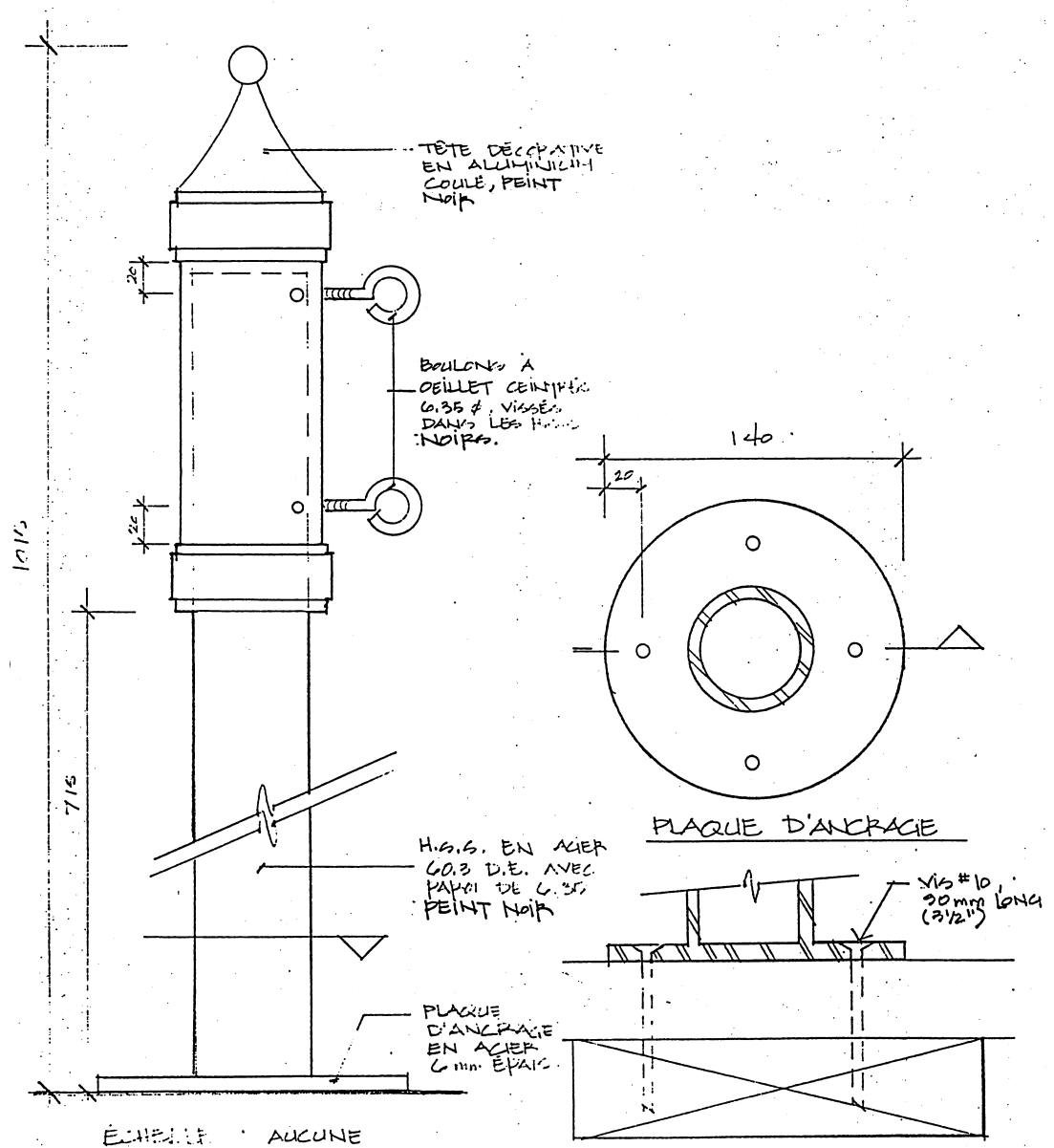
 <b>parent latreille</b> et associés	titre	STRUCTURE Terrasses, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme				
	par	date	échelle	projet	dessin no.	révision
JML	98-05	Aucune	279-04	TER-03	0	




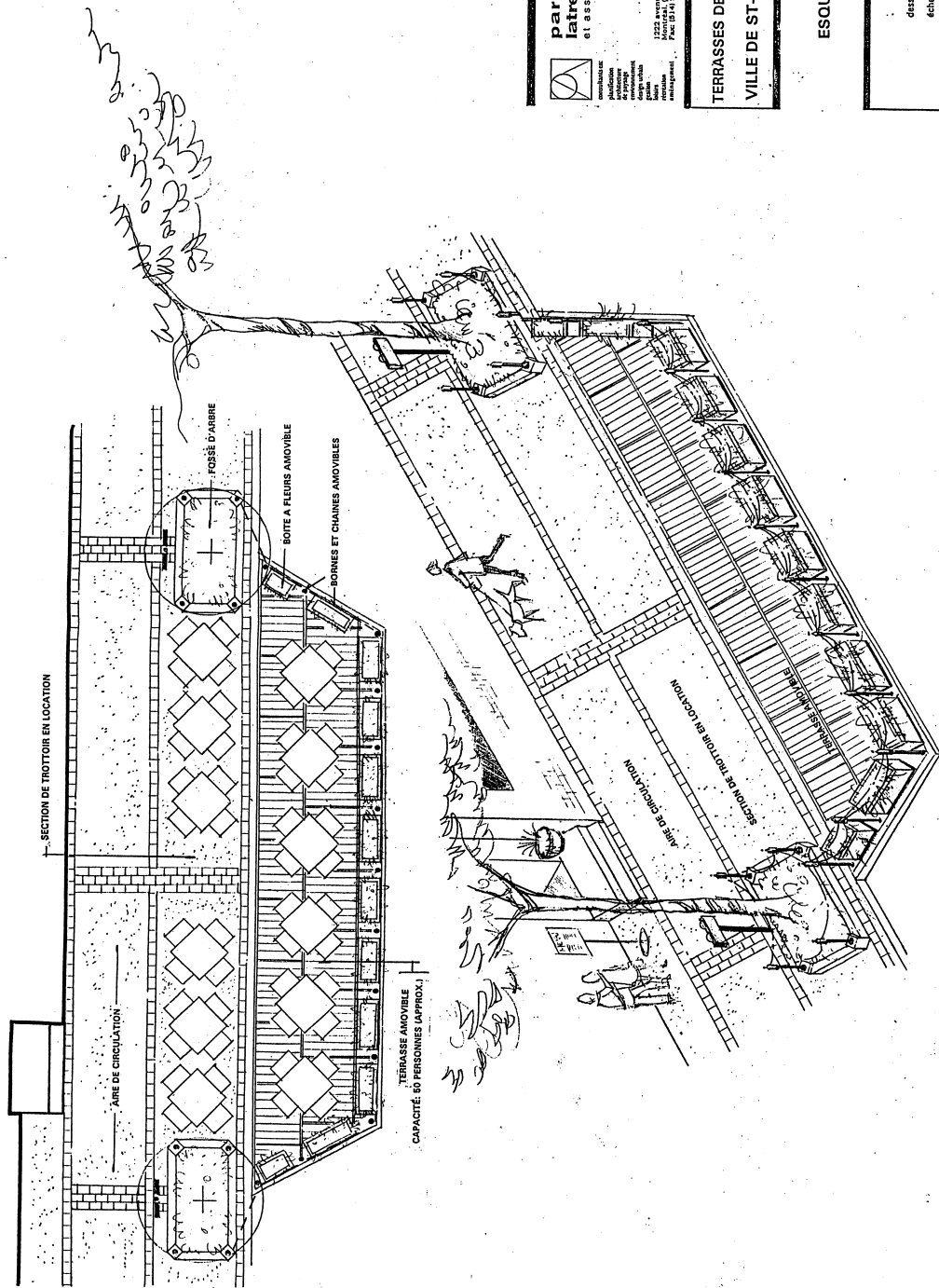
 <b>parent latreille</b> et associés	titré LATTIS DE BOIS STANDARD Terrasses, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme					
	par JML	date 98-05	échelle Aucune	projet 279-04	dessin no. TER-04	révision 0



 <b>parent latreille</b> et associés	titre · BAC À FLEURS AMOVIBLE Terrasses, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme					
	par JML	date 98-05	échelle Aucune	projet 279-04	dessin no. TER-05	révision 0



 <b>parent latreille</b> et associés	titre BORNES AMOVIBLES Terrasses, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme					
	par JML	date 98-05	échelle Aucune	projet 279-04	dessin no. TER-06	révision 0



**parent latreille et associés**

1222 avenue Ste-Anne, 2nd floor  
 Saint-Jérôme, Québec J5R 1S4  
 Tél. (514) 931-1232

**TERRASSES DE LA RUE ST-GEORGES  
 VILLE DE ST-JEROME**

**ESQUISSE**

dessiné par : CG	dessin no. : 279-04
échelle : tel qu'indiqué	révision no. : TER-07
date : 98.05.23	

**PARTIE 1-GÉNÉRALITÉS****1.1 Ouvrages connexes**

1.1.1 Section 06101 : Ouvrages en bois

1.1.2 Section 09910 : Peinture et teinture

**1.2 Portée des travaux**

1.2.1 Les travaux incluent la fourniture, le façonnage, l'assemblage, la peinture, le transport au site et l'installation de tous les éléments nécessaires à l'érection des ouvrages.

1.2.2 Les travaux incluent également la fourniture et l'installation de toute la quincaillerie nécessaire à l'assemblage.

1.2.3 Les travaux comprennent, sans s'y limiter :

1.2.3.1 les bornes et chaînes de ceinture de terrasse;

1.2.3.2 les éléments métalliques entrant dans la réalisation de la réalisation de la terrasse.

**1.3 Normes de référence**

1.3.1 La qualité de l'acier doit correspondre aux exigences de la norme CAN/CSA-G40.21-92.

1.3.2 Exécuter les ouvrages en acier conformément aux normes CAN/CSA-S16.1-1-1992 et CAN/CSA-S136-M89.

1.3.3 Exécuter les travaux de soudage conformément à la norme ACNOR W59-1989.

1.3.4 Employer des soudeurs certifiés selon la norme ACNOR W47.1-1992.

**PARTIE 2-PRODUITS****2.1 Matériaux**

2.1.1 Profilés et plaques d'acier : conformes à la norme CAN/CSA-G40.21-92, de nuance 300W.

2.1.2 Tube d'acier : profilé tubulaire à charpente ronde (HSS), conforme à la norme CAN/CSA-G40.21-92, de nuance 300W, de dimensions et de grosseurs conformes aux indications formulées.

2.1.3 Garnitures de tête pour bornes et supports de signalisation : Aluminium coulé, modèle TF12-LUM \*.

2.1.4 Visserie : Toute visserie sera en acier inoxydable.

2.1.5 Chaînes : Acier peint à mailles torsadées, format 5/0, mailles de 6.4 mm dia., 12 au pied.

2.1.6 Fixation pour chaînes : Boulons à oeillet cintrés, 6.35 mm dia., peints.

2.1.7 Peinture : Poudre de polyester thermodurcissable par procédé électrostatique, conforme aux exigences de la section 09910.



## 2.2 Façonnage des éléments

- 2.2.1 Façonner les éléments en acier conformément à la norme CAM/CSA-S16.1-M89 et de manière qu'ils soient d'équerre, d'alignement, d'aplomb, aux dimensions exigées.
- 2.2.2 Soudures apparentes exécutées en continu sur toute la longueur du joint.

## 2.3 Fabrication des éléments

- 2.3.1 Souder les assemblages. Les pièces de fixation apparentes doivent être de même matériau, couleur et fini que le matériau auquel elles sont fixées.
- 2.3.2 Façonner avec précisions les pièces d'assemblage; les parties apparentes doivent être d'affleurement et les joints serrés.
- 2.3.3 Meuler ou limer les soudures apparentes et les profilés d'acier.

## 2.4 Peinture appliquée en atelier

- 2.4.1 Peinturer toutes les composantes d'ouvrages métalliques en atelier, avant livraison au chantier. Se conformer aux exigences de la section 09910.

# PARTIE 3-EXÉCUTION

## 3.1 Assemblages

- 3.1.1 Tous les assemblages soudés doivent être réalisés en atelier.

## 3.2 Montages

- 3.2.1 Monter les ouvrages métalliques de façon qu'ils soient d'équerre, d'aplomb, d'alignement et ajustés avec précision, conformément à la norme CAN/CSA-S16.1-M89.
- 3.2.2 Aucun coupage d'acier ou perçage de trou n'est autorisé sur le site.
- 3.2.3 Une fois le montage terminé, retoucher en utilisant une peinture primaire les rivets, les soudures faites sur place, les boulons et les surfaces brûlées ou éraflées.
- 3.2.4 Les tolérances de montage sont celles recommandées par la norme CAN/CSA-S16.1-M89

## 3.3 Élimination des marques et taches de l'acier exposé

- 3.3.1 Toutes les marques d'identification et de montage devront se trouver sur des surfaces qui ne seront plus visibles une fois la structure achevée.
- 3.3.2 Toutes marques résultant de l'érection ou autres marques de peinture ou de craie doivent être éliminées, le tout à l'entière satisfaction de l'Ingénieur.

**PARTIE 1-GÉNÉRALITÉS**1.1 Ouvrages connexes

1.1.1 Section 05500 : Ouvrages métalliques

1.1.2 Section 09910 : Peinture et teinture

**PARTIE 2-PRODUITS**2.1 Bois de dimension

2.1.1 Le bois utilisé doit être du bois dans la gamme d'essence de pin, au fini S4S (blanchi sur 4 côtés), de catégorie no. 2 ou meilleur, traité au CCA, ayant un degré d'humidité ne dépassant pas 19 % et conforme aux normes suivantes :

2.1.1.1 CAN/CSA 0141.

2.1.1.2 NLGA (Standard Grading Rules for Canadian Lumber), catégorie indiquée.

2.1.2 Traitement du bois sous pression : le bois doit être traité sous pression suivant la norme CAN/CSA 080 :

2.1.2.1 pénétration du CCA à une rétention des sels de l'ordre de 6.5 kg/m<sup>3</sup> ;

2.1.2.2 pénétration de 12 mm dans le bois de cœur et de 90 % dans l'aubier.

2.2 Dispositifs de fixation

2.2.1 Boulons, écrous, rondelles : galvanisés, conformes à la norme ASTM A325-78a.

2.2.2 Vis à bois : acier inoxydable, recouvertes d'époxy de couleur verte.

2.2.3 Dispositifs de fixation galvanisés : galvanisation conforme à la norme CAN/CSA G164-M1981 pour les extérieurs.

2.2.4 Produit de préservation appliqué en surface : produit de préservation hydrofuge coloré, à base de Tri-N-Butyldène, ou de naphténate de cuivre.

**PARTIE 3-EXÉCUTION**3.1 Fabrication et montage des éléments de bois

3.1.1 Les éléments en bois doivent être droits, d'équerre, d'aplomb, alignés avec précision, avec joints et assemblages, aboutés sans jeu, selon les indications.

3.1.2 Avant d'assembler les éléments traités sous pression, appliquer un préservatif sur les faces sciées, les encoches et entailles.

3.2 Produits de traitement du bois appliqués en surface

3.2.1 Les éléments en bois doivent être traités avant d'être installés.

3.2.2 Retoucher, à l'aide d'un pinceau et en utilisant une quantité généreuse de produit de préservation, toutes les surfaces qui ont été sciées, dressées ou percées sur le chantier.

3.3 Finition

3.3.1 Les coins en saillie seront légèrement chanfreinés et les surfaces exposées au contact des usagers devront être sablées au besoin pour présenter un fini doux et sans rugosité.

3.4 Teinture et peinture

3.4.1 Finition pour teinture ou peinture : effectuer les travaux tel que spécifié à la section 09910.

3.4.2 Utiliser une teinture de type alkyde pour le bois.

**PARTIE 1-GÉNÉRALITÉS**1.1 Ouvrages connexes

1.1.1 Section 05500 : Ouvrages métalliques

1.1.2 Section 06101 : Ouvrages en bois

1.2 Portée des travaux

1.2.1 Fournir les matériaux, l'outillage et la main-d'œuvre nécessaires pour compléter les ouvrages de peinture et de teinture prescrits.

**PARTIE 2-PRODUITS**2.1 Matériaux pour peinture

2.1.1 Tous les produits utilisés dans les systèmes de peinture seront homologués par l'ONGC.

2.1.2 Dégraisseur pour acier et aluminium : solution alcaline puis acide phosphorique.

2.1.3 Traitement pour l'acier : bain de phosphatation au zinc.

2.1.4 Peinture pour l'acier et l'aluminium : enduit de polyester appliqué électrostatiquement sur toute la surface puis cuit au four.

2.1.5 Essais mécaniques :

- Adhérence: ASTM D3359 - Méthode B
- Résistance aux chocs ASTM D2794

2.1.6 Essais chimiques et de durabilité :

- Résistance au sel et aux ultra-violets : ASTM B117
- Résistance à l'humidité : ASTM D2247

2.1.7 Couleurs de référence : Noir, niveau de lustre 55 %

2.2 Matériaux pour teinture du bois

2.2.1 Produits: homologués par l'ONGC.

- Diluant, essence minérale: 1-GP-4M
- Teinture pigmentée à base de solvant: 1-GP-145M

Présenter les fiches techniques pour approbation.

2.2.2 Préparation : appliquer un rénovateur pour bois.

- Composition : mélange de carbonate de sodium, de sulfate et de silicate de sodium, en granules, solubles dans l'eau et bio-dégradable.
- Produit acceptable: Sico 771-120.

2.2.3 Teinture pour terrasses :

- Teinture hydrofuge semi-transparente aux résines alkydes, pigmentées, de type 1, catégorie B, conforme à la norme ONGC 1-GP-145M.
- Couleur de référence : cèdre naturel no. 212-??? de Sico.
- Produit acceptable : teinture de la série 212 de Sico.

**PARTIE 3-EXÉCUTION****3.1 Préparation du bois**

3.1.1 Poncer les endroits rugueux en suivant le fil du bois. Éliminer les marques et les taches soit par raclage, ponçage ou décoloration chimique.

**3.2 Élimination des marques et taches sur le métal**

3.1.1 Toutes les marques d'identification et de montage devront se trouver sur des surfaces qui ne seront plus visibles une fois la structure achevée.

3.1.2 Toutes marques résultant de l'érection ou autre marques de peinture ou de craie doivent être éliminées, le tout à l'entière satisfaction de l'architecte paysagiste.

**3.3 Exécution du travail**

3.3.1 Exécuter le travail avec soin par une main-d'œuvre compétente. Les peintures et teintures devront être appliquées en stricte conformité avec les modes d'emploi et les directives du fabricant. On devra utiliser la même marque de peinture et de teinture pour toutes les couches.

3.3.2 Protéger avec soin tous les murs adjacents contre les éclaboussures, les coulures, les taches et autres dommages provenant des travaux de finition. Toute surface ne devant pas recevoir de peinture ou de teinture devra être bien protégée à l'aide de ruban-cache, de toiles ou autrement, lors de l'application des peintures ou teintures.

3.3.3 Brasser les peintures et teintures jusqu'à consistance uniforme, sans dépôt au fond des contenants. S'il est nécessaire de diluer, on n'utilisera aucun autre diluant que celui recommandé par le fabricant.

3.3.4 Toute peinture, teinture, vernis ou autre fini sera appliqué de façon uniforme, sans coulures, traînées, oublis, traces de pinceau ou autre défaut de façon à obtenir la texture, le fini et la couleur spécifiés.

3.3.5 N'appliquer aucune couche de peinture ou de teinture avant que la précédente ne soit parfaitement sèche et dure. Poncer les apprêts, sous-couches et couches intermédiaires avant l'application des couches de finition.

**3.4 Température**

3.4.1 L'application et le séchage de la peinture et de la teinture se feront à une température convenable. À l'intérieur, on devra maintenir une température ambiante d'au moins 15°C et pourvoir à une aération adéquate. Aucun travail de peinture ou de teinture à l'extérieur ne sera fait à une température ambiante inférieure à 10°C, ni par temps humide.

**3.5 Application de la peinture**

3.5.1 Exécuter tous les travaux de peinture en atelier.

3.5.2 Traitement des surfaces :

3.5.2.1 Enlever les graisses et les huiles par nettoyage à chaud avec une solution alcaline.

3.5.2.2 Éliminer la solution de nettoyage par rinçage à l'eau courante.

3.5.2.3 Dépolir par bain dans une solution chaude d'acide phosphorique afin d'enlever toute trace d'huile, de rouille et de calamine (acier) et d'oxyde d'aluminium sur les faces intérieures et extérieures.

3.5.2.4 Procéder à un second bain de rinçage pour enlever la solution de dépolissage et passer au séchoir les pièces d'aluminium.

3.5.2.5 Poursuivre le traitement des pièces en acier par un bain de phosphatation au zinc et rincer à l'eau courante.

3.5.2.6 Immerger les pièces dans un bain de scellage et enlever toute humidité par séchage.

3.5.3 Peinture:

3.5.2.1 Appliquer un revêtement de poudre de polyester électrostatiquement sur toutes les surfaces et sur une épaisseur minimale de 100 microns.

3.5.2.2 Cuire dans un four en assurant un contrôle rigoureux de la température et du temps de cuisson.

3.6 Application de la teinture

3.6.1 Application du rénovateur:

3.6.1.1 Ajouter 120 gr de rénovateur à 4.5 litres d'eau tiède et mélanger dans un seau en plastique, jusqu'à dissolution.

3.6.1.2 Appliquer généreusement la solution au pinceau, rouleau.

3.6.1.3 Après 15 minutes, enlever les résidus au moyen d'une brosse à poils raides, puis arroser généreusement à l'eau courante.

3.6.1.4 Laisser sécher 2 à 3 jours avant de recouvrir.

3.6.2 Appliquer deux (2) couches au pinceau ou au rouleau. Diluer la première couche en ajoutant 15% d'essence minérale.

3.6.3 Laisser sécher entre les couches.

3.7 Nettoyage

3.7.1 Faire disparaître toutes les taches de peinture ou de teinture des planchers, murs, quincaillerie, verre, etc. et voir à laisser toutes les surfaces propres et en parfait état.

3.7.2 Tous les chiffons, rebuts et débris seront enlevés du chantier chaque jour avant le départ des ouvriers et il ne sera pas permis de les laisser s'accumuler.

3.7.3 Laisser les lieux libres et propres à la satisfaction de l'architecte paysagiste.